Publié en ligne le : 24 JUIL. 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2023-106 du 17 juillet 2023

Objet : Restructuration de la Maison de l'enfance
: Avenant n°1 au lot n°5 - Plâtrerie-Cloisons sèches-Isolation
: Avenant n°1 au lot n°6 - Faux plafonds
: Avenant n°1 au lot n°9 - Peintures

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2020-056 du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;
Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;
Vu la délibération n°2020-067 du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;
Vu la Décision du Président n°2022-087 du 29 juin 2022 portant attribution des marchés de travaux ;
Considérant la proposition d'avenants ci-joint ;

ARRETE

Article 1er : Dans le cadre de la restructuration de la Maison de l'enfance, il est conclu, un avenant aux marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

Lot n°5 - Plâtrerie-Cloisons sèches-Isolation avec la société **ELIEZ** 87500 SAINT-YRIEIX
Lot n°6 - Faux plafonds bois avec la société avec la société **ELIEZ** 87500 SAINT-YRIEIX
Lot n°9 - Peintures avec la société **NONY PEINTURES** 87700 AIXE SUR VIENNE

Article 2 : Le marché est modifié comme suit :

Lot	Marché en € HT	Avenant n°1 en € HT	Marché compris avenant en € HT
5	10 439,29	786,50	11 225.79
6	43 542,50	- 2 380,08	41 162.42
9	17 231,54	- 464,58	16 766.96

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

D. BOISSERIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX 87 (HAUTE-VIENNE)

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20230717-DP2023110249-AR
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

...../.....

AVENANT N° 01

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix
Rue du 8 mai 1945 – BP 28
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

B - Identification du titulaire du marché public

SARL ELIEZ
6, rue de la Seynie – BP 79
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE
SIRET : 48245791800035
TEL : 05-55-00-95-78
accueil@eliez.sarl

C - Objet du marché public

- Objet du marché public :

Restructuration de la Maison de l'Enfance – 87500 Saint Yrieix la Perche
Lot n°5 – Plâtrerie – Cloisons sèches - Isolation

- Date de la notification du marché public : **29 juillet 2022**
- Durée d'exécution du marché public : **10 mois compris congés et période de préparation**.
- Montant initial du marché public ::
  - Taux de la TVA : **20%**
  - Montant HT : **10 439.29€**
  - Montant TTC : **12 527.15 €**

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Pose complémentaire de BA13.

Voir devis n°00004943 du 25/11/22 annexé

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ NON ☐ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **786.50 €**
- Montant TTC : **943.80 €**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **11 225.79 €**
- Montant TTC : **13 470.95 €**

E - Signature du titulaire du marché public

A , le

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A SAINT-YRIEIX, le

Le Président

D.BOISSERIE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

Le présent avenant sera notifié au titulaire par voie électronique.

SARL ELIEZ
6 rue de la Seynie
BP 79
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE
Tél : 05 55 00 95 78 - Fax : - email : accueil@eliez.sarl

RGE QUALIBAT
E61715

DEVIS

Référence : 00004943
Date : 25/11/22
Référence Dossier :
Visite Préalable :

Objet du devis

Communauté de Communes du Pays de St
Rue du 8 mai 1945
BP 28
87500 ST YRIEIX LA PERCHE

Restructuration de la maison de l'enfance

Puy de royère - 87500 Saint Yrieix La Perche

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
1	**AVENANT N°1 - (LOT N°5 : PLATRERIE - CLOISONS SECHES - ISOLATION)**					
1.1	Dépose plaque des plâtre dans sanitaire et évacuation Pose de montant supplémentaires car suivant DTU l'ossature doit être tout les 0.40 (carrelage) Pose de laine de verre car absente	M²	6,25	12,00	75,00	4
1.2	Pose de plaque de plâtre BA13 hydro	M²	6,25	25,00	156,25	4
1.3	Dépose et reprise des bati support avec 2 BA13	Ft	1,00	85,00	85,00	4
1.4	BA13 hydro collé sur carrelage	M²	9,50	29,50	280,25	4
1.5	Réalisation d'un coffre dans bureau crèche	Ft	1,00	100,00	100,00	4
1.6	Fermeture soubassement châssis entre bureau crèche et espace motricité	Ft	1,00	90,00	90,00	4
	Sous-total AVENANT N°1 - (LOT N°5 : PLATRERIE - CLOISONS SECHES - ISOLATION)				**786,50**	

Total H.T.	**786,50**
Total T.V.A. 4 - 20,00 %	**157,30**
Total T.T.C.	943,80
Net à payer (Euro)	**943,80**

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix

Conditions de paiement : 30 % d'acompte à la commande, 60 % au prorata de l'avancement du chantier et 10 % à l'achevement des travaux

Durée de validité de l'offre : 15 jours à compter de l'établissement du présent devis

Délais d'intervention à partir de la signature du devis : à déterminer

Assurance professionnelle - Responsabilite civile et décennale souscrite à AXA - MM CLEDAT ET DESFARGES - 29 rue Haute Vienne - BP 351 - 87009 LIMOGES - CONTRAT BTPlus n° 5072329404
Réf. bancaire : BNP PARIBAS - IBAN FR76 3000 4007 4500 0103 2612 467 - BIC : BNPAFRPPXXX

Lorsqu'une des parties ne se conforme pas aux conditions du contrat, l'autre partie l'enjoint d'y satisfaire par écrit (courrier avec AR ou non, mail). Si le client (consommateur personne physique) n'a pas obtenu satisfaction à sa demande formulée conformément à cette procédure, il peut recourir à la médiation de la consommation en s'adressant à CM2C - 14 rue Saint Jean 75017 Paris.

A : ..... le : / /

Mentions manuscrites : "devis reçu avant exécution des travaux", "bon pour accord", "reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'intervention ci-jointe"

Signature Entreprise :

SARL ELIEZ
6 rue de la Seynie - BP 79
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE
T : 05 55 00 95 78 - Email : accueil@eliez.sarl
SIRET : 482 457 918 00035
TVA : FR03 482 457 918

Signature Client :

AVENANT N° 01

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix
Rue du 8 mai 1945 – BP 28
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

B - Identification du titulaire du marché public

SARL ELIEZ
6, rue de la Seynie – BP 79
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE
SIRET : 48245791800035
TEL : 05-55-00-95-78
accueil@eliez.sarl

C - Objet du marché public

- Objet du marché public :

Restructuration de la Maison de l'Enfance – 87500 Saint Yrieix la Perche
Lot n°6 – Faux-plafond

- Date de la notification du marché public : **29 juillet 2022**
- Durée d'exécution du marché public : **10 mois compris congés et période de préparation**.
- Montant initial du marché public ::
  - Taux de la TVA : **20%**
  - Montant HT : **43 542.50€**
  - Montant TTC : **52 251.00 €**

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Conservation d'une partie des structures de plafonds.

Voir devis n°00005158 du 30/06/23 annexé

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ NON ☐ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **- 2 380.08€**
- Montant TTC : **- 2 856.10 €**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **41 162.42 €**
- Montant TTC : **49 394.90 €**

E - Signature du titulaire du marché public

A , le

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A SAINT-YRIEIX, le

Le Président

D.BOISSERIE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

Le présent avenant sera notifié au titulaire par voie électronique.

SARL ELIEZ
6 rue de la Seynie
BP 79
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE
Tél : 05 55 00 95 78 - Fax : - email : accueil@eliez.sarl

RGE QUALIBAT
E61715

D E V I S

Référence : 00005158
Date : 30/06/23
Référence Dossier :
Visite Préalable :

Objet du devis

Restructuration de la maison de l'enfance

Puy de Royère - 87500 Saint Yrieix la Perche

Communauté de Communes du Pays de St
Rue du 8 mai 1945
BP 28
87500 ST YRIEIX LA PERCHE

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
1	AVENANT N°2 (LOT 6 : FAUX PLAFONDS)					
1.1	MOINS VALUE					
1.1.1	Dépose de faux-plafonds en totalité	M²	-112,80	21,00	-2 368,80	4
1.1.2	Faux-plafonds Tonga acoustique ép.40mm couleur au choix de l'architecte, sur ossature T24 blanche	M²	-112,80	62,00	-6 993,60	4
1.1.3	Isolation ép.200mm	M²	-112,80	15,80	-1 782,24	4
	Sous-total MOINS VALUE				**-11 144,64**	
1.2	PLUS VALUE					
1.2.1	Dépose partielle de faux-plafonds	M²	112,80	25,00	2 820,00	4
1.2.2	Dalle de faux-plafond Tonga acoustique ép.40 mm	M²	112,80	25,90	2 921,52	4
1.2.3	Isolation, ép.160mm R=5	M²	112,80	26,80	3 023,04	4
	Sous-total PLUS VALUE				**8 764,56**	
	Sous-total AVENANT N°2 (LOT 6 : FAUX PLAFONDS)				**-2 380,08**	

age

Total H.T.	**-2 380,08**
Total T.V.A. 4 - 20,00 %	**-476,02**
Total T.T.C.	-2 856,10
Net à payer (Euro)	**-2 856,10**

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix

Conditions de paiement : 30 % d'acompte à la commande, 60 % au prorata de l'avancement du chantier et 10 % à l'achevement des travaux

Durée de validité de l'offre : 15 jours à compter de l'établissement du présent devis

Délais d'intervention à partir de la signature du devis : à déterminer

Assurance professionnelle - Responsabilite civile et décennale souscrite à AXA - MM CLEDAT ET DESFARGES - 29 rue Haute Vienne - BP 351 - 87009 LIMOGES - CONTRAT BTPlus n° 5072329404
Réf. bancaire : BNP PARIBAS - IBAN FR76 3000 4007 4500 0103 2612 467 - BIC : BNPAFRPPXXX

Lorsqu'une des parties ne se conforme pas aux conditions du contrat, l'autre partie l'enjoint d'y satisfaire par écrit (courrier avec AR ou non, mail). Si le client (consommateur personne physique) n'a pas obtenu satisfaction à sa demande formulée conformément à cette procédure, il peut recourir à la médiation de la consommation en s'adressant à CM2C - 14 rue Saint Jean 75017 Paris.

A : ..... le : / /

Mentions manuscrites : "devis reçu avant exécution des travaux", "bon pour accord", "reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'intervention ci-jointe"

Signature Entreprise :

SARL ELIEZ
6 rue de la Seynie - BP 79
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE
T : 05 55 00 95 78 - Email : accueil@eliez.sarl
SIRET : 482 457 918 00035
TVA : FR03 482 457 918

Signature Client :

AVENANT N° 01

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix
Rue du 8 mai 1945 – BP 28
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

B - Identification du titulaire du marché public

NONY PEINTURES
21, route du Rouveix
87590 SAINT JUST LE MARTEL
SIRET : 397 539 065
TEL : 06-82-38-85-98
contact@nony-peintures.fr

C - Objet du marché public

- Objet du marché public :

Restructuration de la Maison de l'Enfance – 87500 Saint Yrieix la Perche
Lot n°9 – Peinture

- Date de la notification du marché public : **29 juillet 2022**
- Durée d'exécution du marché public : **10 mois compris congés et période de préparation**.
- Montant initial du marché public ::
  - Taux de la TVA : **20%**
  - Montant HT : **17 231.54 €**
  - Montant TTC : **20 677.85 €**

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Moins-values :
- **Mise en peinture des avant-toits**
- **PV échafaudage**
- **Peinture sur menuiseries extérieures**

Plus-values :
- **Reprise dégradation mur (phase 1)**
- **Travaux préparatoires, ratissage à l'enduit, application de 2 couches de peinture acrylique veloutée (phase 2)**
- **Mise en peinture des portes extérieures, entrée crèche et entrée Maison de l'Enfance (phase 3)**
- **Travaux préparatoires, ratissage à l'enduit, application de 2 couches de peinture acrylique veloutée (phase 3)**

Voir devis n°D-230351 du 03/07/23 annexé

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ NON ☐ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **- 464.58 €**
- Montant TTC : **- 557.50 €**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **16 766.96 €**
- Montant TTC : **20 120.35 €**

E - Signature du titulaire du marché public

A , le

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A SAINT-YRIEIX, le

Le Président

D.BOISSERIE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

Le présent avenant sera notifié au titulaire par voie électronique.

Nony Peintures
21, Route du Rouveix

87590 ST JUST LE MARTEL

Devis n° D-230351 du 03/07/2023

Chantier : Restructuration de la maison de l'enfance - Saint-Yrieix-la-Perche
Puy de Royere
87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Travaux : Lot n°09: Peinture devis rectificatif

Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix
Rue du 8 Mai 1945

87500 Saint-Yrieix-la-Perche

N°	Désignation	Qté	U	PUHT	Montant H.T
1	**PLUS-VALUE**				**2 180,00**
1.1	**PHASE I**				**365,00**
1.1.1	Reprise dégradation mur comprenant la fourniture et pose de toile de verre et mise en peinture	1,00	ens	365,00	365,00
1.2	**PHASE II**				**195,00**
1.2.1	Murs peints finition B- Travaux préparatoires, ratissage à l'enduit, application de 2 couches de peinture Acrylique veloutée	1,00	ens	195,00	195,00
1.3	**PHASE III**				**1 620,00**
1.3.1	Mise en peinture des portes extérieures (Entrée crèche et entrée maison de l'enfance)	1,00	ens	1 200,00	1 200,00
1.3.2	Murs peints finition B- Travaux préparatoires, ratissage à l'enduit, application de 2 couches de peinture Acrylique veloutée	1,00	ens	420,00	420,00
2	**MOINS-VALUE**				**-2 644,58**
2.1	**Peinture sur boiseries**				**-2 194,58**
2.1.1	Mise en peinture des avant-toits y compris travaux préparatoires	-88,39	m²	22,00	-1 944,58
2.1.2	PV échafaudage	-1,00	U	250,00	-250,00
2.2	**Peinture sur métaux ferreux**				**-450,00**
2.2.1	Peinture sur menuiseries extérieures	-1,00	ens	450,00	-450,00

Devis (EUR)

Total H.T	-464,58
TVA	-92,92
Total T.T.C	**-557,50**

% TVA	Base	Total TVA
20,00	-464,58	-92,92

Validité du devis : **03/09/2023**
Mode de règlement : Règlement par chèque

Délai de règlement : Règlement comptant

Signature Entreprise

Devis n° D-230351

Signature précédée de la mention "lu et approuvé".

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société **NONY Peintures** et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : Peintures, Revêtements muraux, revêtement de sol, résines. Toute prestation accomplie par la société **NONY Peintures** implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la commande. La société **NONY Peintures** s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Modalités de paiement-Retard de paiement

Le règlement des commandes s'effectue, soit par chèque, soit par virement bancaire. Les règlements seront effectués aux conditions suivantes : Paiement à 30 jours suivant la réalisation des travaux

En cas de défaut de paiement total ou partiel des travaux réalisés, l'acheteur doit verser à la société **NONY Peintures** une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des travaux

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014). Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Clause n° 4 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société **NONY Peintures**

Clause n° 5 : Clause de réserve de propriété

La société **NONY Peintures** conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société **NONY Peintures** se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 6 : Force majeure

La responsabilité de la société **NONY Peintures** ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 7 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. L'entreprise **NONY Peintures s'appuie sur la Norme NFP03.001 pour tout ce qui concerne la gestion du chantier.** À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de LIMOGES